

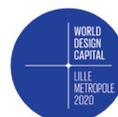
L'APPEL
À PROJETS
DES ÉCOLES

PRIX
JEAN PROUVÉ
2020

LES ESPACES
DES PARTAGES
ET POSSIBLES
À L'ÉCOLE



 MOBILIER NATIONAL  le cnam  vitra.



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Appel à projets des écoles

1 – Sujet du concours

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en collaboration avec le ministère de la Culture et de la Communication, le CNAM, VITRA et le comité d'organisation Lille Métropole 2020, Capitale Mondiale du Design, lance la deuxième édition du prix national « Jean Prouvé ». Cet appel à projets a pour objectif de créer les conditions de création, d'innovation et de partage au sein de l'école.

Le prix est ouvert à toutes les écoles de design et d'architecture au minimum en deuxième année. Les propositions s'engagent à intervenir dans le contexte du lycée professionnel, du lycée général et technologique ou du collège.

Placer ce prix sous l'égide de Jean Prouvé impose une exigence dans les méthodes et les attendus à la hauteur de cette figure tutélaire du design français. Sans prétendre à une concordance des temps, la crise environnementale amplifiée par le dérèglement des modèles économiques et industriels que connaissent nos sociétés développées, évoque les années d'après-guerre lorsque Jean Prouvé tente de réinventer des modes de production efficace, contraint par une réelle frugalité. On sait combien il aura, par l'observation et l'expérimentation, rêvé ce monde nouveau et, d'une certaine manière, lui aura donné forme.

C'est donc à la fois ce terrain et l'engagement attendu, ainsi que l'esprit Jean Prouvé qui esquissent le niveau d'investigation souhaité pour ce concours.

Une école bienveillante et innovante

Cette ambition implique un cadre de vie scolaire soucieux de bien-être et satisfaisant les besoins matériels, mais également le développement et l'épanouissement de l'élève, son plaisir d'apprendre, d'explorer, d'imaginer et de réaliser des possibles en mettant en pratique les connaissances acquises. Elle vise enfin le développement d'un sentiment de confiance et le plaisir à travailler. La pédagogie ainsi que ses outils et méthodes évoluent et favorisent le développement d'approches qui relèvent de la prospective et de l'exploration des nouvelles formes de l'établissement scolaire, de ses locaux, de ses équipements et de ses dynamiques d'organisation. Comment penser le collège ou le lycée de demain : comment favoriser l'organisation, la diffusion et le partage des connaissances et des compétences au XXI^e siècle ? Cette révolution nous oblige à repenser autant les systèmes techniques que les principes

d'organisation d'un établissement scolaire. L'école, dans son dessein d'émancipation de l'individu et de formation du citoyen par l'éducation, est particulièrement concernée par ce fait majeur.

À cet égard, le numérique est un facteur profond de transformation de la structure même de l'apprentissage du savoir au point de réinterroger l'organisation matérielle et spatiale de la salle de classe et de l'école en général.

La prise en compte du numérique et l'évolution des modèles collectifs obligent désormais l'école à penser son organisation non seulement à partir d'espaces polymorphes et reconfigurables, mais aussi son corolaire, celui des flux. Ces flux, que l'on observe tout autant du côté de l'information que du côté des élèves, des enseignants, isolés ou regroupés, en des figures perpétuellement changeantes, ne sont pas seulement un problème à résoudre mais, tout au contraire, un composant dynamique pensé en tant que tel, qui participe à une redéfinition du périmètre de l'école.

Chacun des individus évoluant dans l'école se trouve *in fine* au cœur des interactions spatiales, sociales et techniques. Si l'on ajoute la question de la durée et des rythmes, le corps entre en résonance permanente avec son environnement matériel de façon affective, sensorielle, effective et usuelle. Ces évidences ont cependant rarement été considérées pour nourrir une recherche qualitative des besoins matériels de l'élève et c'est ici un enjeu de design.

Le partage entre tous à l'école

L'ambition de ce prix est de créer pour le plus grand nombre d'acteurs possibles de la communauté éducative **les conditions d'un tiers lieu**, ou de **tous dispositifs tiers**, comme moyen de création et d'innovation pour réinterroger les conditions d'apprentissage et toutes les formes coopératives. La réflexion devra porter à la fois sur le travail individuel et collectif, mais plus profondément sur de nouvelles typologies de situations de concentration, de réception, d'apprentissage, d'expérimentation, de fabrication, de monstration, de dématérialisation et surtout de partage.

C'est dans ce contexte que cet appel ambitionne de solliciter les étudiants en école de design et d'architecture pour concevoir et dessiner les dispositifs nécessaires aux ambitions suivantes :

- rassembler les énergies au sein des établissements (ponctuellement, cycliquement ...) en un ou des lieux ;
- motiver les approches collaboratives (apprentissage, expérimentations) ;

- ouvrir potentiellement ces contextes à l'ensemble de la communauté éducative (élèves et enseignants, personnels mais aussi parents, intervenants externes, ressources...);
- associer à l'établissement d'enseignement la notion d'établissement de services;
- favoriser la réflexion collective et le développement concret de projets en commun;
- mettre au centre le développement et le bien-être de chacun.

Si cet appel à projets fait écho à l'ouverture récente du Lab110bis au sein du ministère de l'éducation nationale, et aux formes de tiers lieux qui émergent dans les contextes d'enseignement, les candidats sont libres dans leur démarche conceptuelle mais invités à ancrer leur réflexion dans un contexte existant qu'ils choisiront à proximité (collège ou lycée). Celui-ci sera l'un des points de départ à leur réflexion et leur permettra de se sensibiliser à des pratiques existantes, d'en évaluer la diversité afin de répondre de façon plus juste aux usages de demain.

- Les réponses attendues sont **engagées**. Elles ne peuvent omettre l'actualité permanente d'un changement climatique qui dessine déjà le présent et le futur immédiat de tous, donc des collégiens et lycéens. Elles ne peuvent négliger non plus la promotion de l'égalité fille garçon et femme homme pour que les dispositifs imaginés ne soient pas reproducteurs de stéréotypes genrés. Les moyens envisagés seront soucieux de ces deux paramètres.
- Les réponses attendues sont volontairement **prospectives**, mais elles doivent également permettre l'expérimentation de prototypes réalisés par des élèves de lycées professionnels dans le cadre de la réalisation de leur chef-d'oeuvre et accompagnés par l'équipe lauréate. La faisabilité immédiate est donc recherchée, et un ancrage existant peut être fondé, mais cela n'exclut pas une vision plus inventive et ouverte s'appuyant sur des informations et observations de situations identifiées.
- Les réponses attendues sont **audacieuses**, c'est-à-dire qu'elles affirment des points de vue conceptuels et créatifs singuliers, pleinement assumés.
- Les réponses attendues sont **réalisables**, c'est-à-dire que les matériaux et les techniques de production sont, d'une part, adaptés à la nature du projet et, d'autre part, sont **opérationnels** ou en passe de l'être – et privilégie des ressources locales ou à circuit court.
- Les réponses attendues sont **ergonomiques**, c'est-à-dire qu'elles satisfont l'ensemble des confort d'usage assignés aux espaces et mobiliers.
- Les réponses attendues sont **respectueuses** de l'ensemble des actions associées à l'usage des lieux d'enseignement visés par l'appel à projets (mobilité, maintenance, entretien des espaces...) et des contextes qui leur sont propres (salle de cours, espaces communs, circulation, espaces extérieurs, et les contextes délocalisés le cas échéant).

2 – Règlement du concours

- Conditions de participation

Le présent concours est ouvert à : toutes les écoles de design et d'architecture

Sont admis à concourir : tous les étudiants sous statut scolaire et inscrits dans un établissement au minimum en deuxième année.

- Conditions d'inscription des écoles

L'inscription préalable des écoles est obligatoire, elle s'effectuera à partir du 10 octobre et jusqu'au 31 Octobre 2019. En s'inscrivant, l'école s'engage à intégrer le présent appel dans le cadre de son programme pédagogique, selon un protocole et un calendrier en phase (accord) avec ceux de l'organisateur du concours. Les étudiants ne peuvent répondre individuellement et librement au concours. Seuls les dossiers accrédités par l'école sont recevables. Dès l'inscription, l'école nomme un représentant (enseignant référent) qui assure la communication entre l'école et l'organisateur et applique le protocole d'anonymat qui lui sera transmis à l'inscription de l'école.

L'inscription de l'école se fait à l'adresse suivante :

Courriel : prix.jean-prouve@education.gouv.fr

L'école précise lors dans le courriel d'inscription :

- Nom et adresse de l'école

- Nom, courriel, téléphone du professeur référent.

- Mise en place et déroulement

La démarche de projet s'engage et se déroule au sein des écoles inscrites dès l'inscription effective et sur une période courant jusqu'à la date d'envoi des projets (30 janvier 2020). Sont concernés les étudiants en formation post-bac. Les propositions seront de préférence collectives et exceptionnellement individuelles.

- Réception et contenu des dossiers

Les dossiers sont envoyés impérativement avant le 30 janvier sur support USB par voie postale : l'adresse vous sera communiquée ultérieurement par mail.

L'enseignant référent sera garant du suivi et de l'anonymat des dossiers et aura recueilli le support numérique avant envoi par les soins de l'école.

Chaque dossier est réalisé en un seul fichier numérique anonymé en son intitulé (format PDF exclusivement, 10 Mo maximum), constitué des éléments suivants :

- Une note d'intention (1 500 signes maximum) : contexte, acteurs, enjeux clés,

- Une note conceptuelle (1 500 signes maximum) : parti-pris, objectifs, solution,
- 3 ou 4 diapositives d'esquisses et de croquis préparatoires (maximum),
- 3 diapositives :
 - Le projet finalisé (vues globales, détails),
 - Le projet et son contexte d'utilisation (présentation du contexte, des principes d'organisation et d'utilisation envisagées (vues schématiques, scénario d'usage);
 - Le projet sous son aspect technique (matériaux et cotations, géométriques, éclatés), cartographie des nouvelles interactions, vues d'interfaces – numériques ou non).

Aucune restitution des supports USB fournis par l'école ne sera effectuée par l'organisateur.

- **Identification et anonymat**

La présentation des dossiers au jury est anonyme. Pour garantir cet anonymat dans le jugement du concours, les candidats ne signeront pas leurs projets mais apposeront le numéro d'anonymat qui leur sera communiqué par l'enseignant référent, en haut à droite de chaque document et sur le support CD (ou USB) et sa boîte.

- **Sélection des projets**

La sélection se fait en deux temps liés :

- 1^{er} temps - Présélection des meilleurs projets : **entre le 1 mars et le 30 mars 2020.**

Les nommés, avec l'appui de leur école, s'engagent à produire une maquette échelle 1/10^{ème} et/ou des visuels, en vue de l'exposition finale des projets.

- 2^{ème} temps - Sélection des projets lauréats sur la base de compléments demandés : **entre 15 avril et le 30 avril 2020.**

Sur la base des propositions présélectionnées, le jury final choisira celles qui, en termes formels et techniques, seront considérées comme les plus abouties. Elles feront l'objet d'un développement sous la forme de maquettes fonctionnelles (prototypes).

Aucun quota n'est fixé dans les phases de présélection et de sélection. Seule la qualité des propositions importe. Par ailleurs, et dans le même esprit, le jury décide ou non de couvrir les deux niveaux : contexte de collège et/ou contexte de lycée.

- **Prix : développement des prototypes**

Les lauréats auront le bénéfice de voir la réalisation du prototype de leur projet.

Les prototypes sont réalisés sous la responsabilité des écoles partenaires dont sont issus les lauréats et les lycées professionnels qui s'engageront dans le processus de réalisation valant statut de chef d'œuvre.

Le projet lauréat sera récompensé et valorisé dans l'événement Lille Métropole 2020, Capitale Mondiale du design.

- **Composition du grand jury**

Le jury officiel sera constitué d'experts reconnus dès le mois de décembre 2019 et fera l'objet d'une communication.

- **Critères de sélection**

Les critères de sélection retenus par le jury intégreront notamment :

- la pertinence de la problématique et l'audace de la proposition
- la réflexion sur les usages et les pratiques
- l'intelligence constructive et l'expression formelle
- la qualité d'expression et de réalisation des rendus

Avis de concours

Le concours est annoncé par courrier et/ou courriel auprès des directeurs d'établissement et des responsables pédagogiques. Il sera également communiqué sur le site du ministère de la culture et de la communication et du CNAM. Le règlement du concours et les informations pratiques pour y participer seront joints au courrier d'invitation et disponibles sur site du MENJ.

Annnonce des résultats

Les nommés (pré-sélectionnés) et les lauréats (sélectionnés pour prototypes) seront avisés par courriel à l'adresse de l'enseignant référent. Les résultats seront rendus publics sur le site du MENJ, du MCC et du CNAM.

La remise du Prix national Jean Prouvé et sa valorisation s'inscriront dans l'évènement majeur de Lille métropole capitale mondiale du design 2020.

Acceptation du règlement

Le fait de participer au concours implique l'acceptation de l'ensemble des termes du présent règlement. Les candidats acceptent les règles du concours et, s'ils sont lauréats, s'engagent à suivre personnellement le développement du prototype jusqu'à sa complète réalisation. De plus, les candidats acceptent l'utilisation libre de droits de leurs propositions pour toute promotion et communication relative à l'opération « *Prix national Jean Prouvé* » et une pleine collaboration avec l'organisateur pour en faciliter la promotion.

Propriété des projets

Les lauréats gardent la propriété intellectuelle de leurs créations. Les projets peuvent faire l'objet, si les candidats le souhaitent, d'un dépôt destiné à les protéger. L'organisateur suggère aux candidats de déposer en leur nom une enveloppe Soleau pour prendre date et protéger leurs créations. L'enveloppe Soleau ne donne pas d'exclusivité mais prouve qu'à une date déterminée son détenteur a créé un produit nouveau. Cette procédure autorise les candidats à poursuivre l'exploitation de leurs créations, même si un brevet est déposé postérieurement par un tiers sur le même sujet. Organisme assurant cette protection : Institut national de la propriété industrielle (INPI) www.inpi.fr

L'organisateur se réserve le droit d'exposition, de publication, et de diffusion des documents fournis par les candidats dans le respect de la loi en vigueur sur les droits d'auteurs.

3 – Planning

1. Inscription des écoles site MENJ : 10 octobre - 31 octobre 2019
2. Déroulement des ateliers : novembre 2019 - fin janvier 2020
3. Publication du jury : décembre 2019
4. Dépôt des dossiers/projets MENESR: 30 janvier 2020
5. Pré-sélection : mars 2020
6. Jury de sélection des lauréats : avril- mai 2020
7. Mise en ligne de la liste des lauréats: début fin mai 2020
8. Annonce des résultats
Prix national Jean Prouvé : annonce officielle 2020
9. Lancement des prototypes en LP ou CFA : avril-mai 2020 - fin juin 2021
10. Inauguration et remise du Prix à Lille WDC : octobre 2020

Contacts : prix.jean-prouve@education.gouv.fr